



Compte rendu valant PV **Du conseil communautaire du jeudi 28 mai 2026 à 18h30 à VIEVY**

Présents :

FEURTET Robert ; BERNOT Laurent ; LEROUX Benjamin ; SANCHEZ Jeannine ; CRAMETTE Christophe ; MORIN Claude ; MOATI Martine ; SIGROS Jean-Benoît ; ADAM Jean-Yves ; GENOTTE Patrick ; DORMENIL Patrice ; PORTE Olivier ; LAZZERINI Maryvonne ; LEDOUX Patrice ; JEANNIN Elisabeth ; ARAUJO Roseline ; CHEVALIER Annie ; BRETAGNON Emmanuel ; BUISSON Christine ; JAFFREZ Patrick ; COSTE François ; JACOB CHARREAU Alexia ; DECOMBARD Jean ; GUENOT Quentin ; BALAY Gaëtan ; BOULEY Jean-Louis ; GONCALVES Caroll ; GUERRE Graziella ; DIGOIX Françoise ; RATEAU Nadine ; MAITRE Marie-Reine ; RENAULT Frédéric ; BIGEARD Alain ; COQUILLE Marie-Andrée ; NIEF Christian ; LHERNAULT Pascal ; FLACELIERE Gilbert ; CLERC Jean-Pierre ; POILLOT Pierre ; GUINIOT Alain ; ACOULON Joëlle ; HERY Marie-Christine ; DOUEMENT Hubert

Absents : Excusés :

DOMIN Eric (pouvoir Monsieur BERNOT Laurent) ; MARMILLOT Timothée ; TIXIER Céline (pouvoir Monsieur GUENOT Quentin) ; BROUILLON Gérard (pouvoir Monsieur GUINIOT Alain) ; TIXIER Colette (pouvoir Monsieur BOULEY Jean-Louis) ;

Secrétaire de séance : Marie-Reine MAITRE

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2026

Aucune remarque.

Le Conseil communautaire, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 29 avril 2026.

2. Création de la commission Ressources Humaines, Finances

Le président propose la création d'une commission Ressources humaines, Finances.

Le Conseil communautaire, après mise au vote, à l'unanimité, décide :

La création de la commission Ressources Humaines, Finances.

Sont élus à l'unanimité :

- Madame Christine BUISSON,
- Madame Alexia JACOB CHARREAU,
- Monsieur Robert FEURTET,
- Monsieur Quentin GUENOT,
- Monsieur Alain GUINIOT,
- Madame Marie-Christine HERY,
- Madame Nadine RATEAU,

- Madame Jeannine SANCHEZ

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

3. Création de la commission Environnement, Collecte des ordures ménagères, Tri

Le président propose la création d'une commission Environnement, Collecte des ordures ménagères, Tri.

Le Conseil communautaire, après mise au vote, à l'unanimité, décide :

La création de la commission Environnement, Collecte des ordures ménagères, Tri.

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Laurent BERNOT,
- Monsieur Gaëtan BALAY,
- Monsieur Alain BIGEARD,
- Monsieur Jean DECOMBARD,
- Monsieur Hubert DOUDEMENT,
- Madame Caroll GONCALVES,
- Monsieur Patrick JAFFREZ,
- Monsieur Pascal LHERNAULT,
- Madame Marie-Reine MAITRE,
- Monsieur Christian NIEF,
- Madame Jeannine SANCHEZ,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

4. Création de la commission Affaires Scolaires, Périscolaires, Enfance, Jeunesse

Le président propose la création d'une commission Affaires Scolaires, Périscolaires, Enfance, Jeunesse.

Les membres du Conseil communautaire proposent que, à minima, chaque commune ayant une école sur son territoire désigne un délégué à cette commission.

Le Conseil communautaire, après mise au vote, à l'unanimité, décide :

La création de la commission Affaires Scolaires, Périscolaires, Enfance, Jeunesse.

Sont élus à l'unanimité :

- Madame Roseline ARAUJO,
- Monsieur Jean-Louis BOULEY,

- Madame Christine BUISSON,
- Madame Annie CHEVALIER,
- Madame Marie-Andrée COQUILLE,
- Madame Françoise DIGOIX,
- Monsieur Robert FEURTET,
- Madame Graziella GUERRE,
- Monsieur Alain GUINIOT,
- Monsieur Patrick JAFFREZ,
- Madame Maryvonne LAZZERINI,
- Monsieur Patrice LEDOUX,
- Madame Claude MORIN,
- Madame Céline TIXIER,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

5. Création de la commission Développement économique, Aménagement du territoire et Mobilités

Le président propose la création d'une commission Développement économique, Aménagement du territoire et Mobilités.

Le Conseil communautaire, après mise au vote, à l'unanimité, décide :

La création de la commission Développement économique, Aménagement du territoire et Mobilités.

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Jean-Yves ADAM,
- Monsieur Jean-Pierre CLERC,
- Monsieur François COSTE,
- Monsieur Eric DOMIN,
- Madame Maryvonne LAZZERINI,
- Monsieur Benjamin LEROUX,
- Monsieur Pierre POILLOT,
- Monsieur Olivier PORTE,
- Madame Nadine RATEAU,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

6. Création de la commission Tourisme, Culture, Musique et Sport.

Le président propose la création d'une commission Tourisme, Culture, Musique et Sport.

Le Conseil communautaire, après mise au vote, à l'unanimité, décide :

La création de la commission Tourisme, Culture, Musique et Sport.

Sont élus à l'unanimité :

- Madame Joëlle ACOULON,
- Monsieur Alain BIGEARD,
- Monsieur Jean DECOMBARD,
- Monsieur Hubert DOUDEMONT,
- Monsieur Gilbert FLACELIERE,
- Madame Carol GONCALVES,
- Madame Maryvonne LAZZERINI,
- Monsieur Patrice LEDOUX,
- Monsieur Benjamin LEROUX,
- Madame Marie-Reine MAITRE,
- Madame Martine MOATI,
- Monsieur Pierre POILLOT,
- Monsieur Jean-Benoît SIGROS.

Représentants non élus liés au tourisme, à la culture, à la musique et au sport :

- Représentant associations sportives : Monsieur PORCHERET ou Monsieur CARION (RANDO CLUB)
- Représentant associations musique, peinture : Monsieur SERVAIS
- Représentant associations théâtre : Madame PARE
- Représentant des musées : un représentant de la Maison Régionale des Arts de la Table
- Représentant des hébergeurs : Monsieur BOIFFARD (Domaine de la Pierre Ronde)
- Représentant des associations sportives : un représentant de l'association ALLEGRIA

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

7. Création de la commission Maison de Santé.

Les membres du Conseil communautaire demandent la création d'une commission Maison de Santé afin de suivre l'évolution du projet.

Le Conseil communautaire, après mise au vote, à l'unanimité, décide :

La création de la commission Maison de Santé.

Sont élus à l'unanimité :

- Monsieur Jean-Yves ADAM,
- Madame Roseline ARAUJO,
- Monsieur Alain BIGEARD,
- Monsieur Emmanuel BRETAGNON,
- Monsieur Jean-Pierre CLERC,
- Monsieur Christophe CRAMETTE,
- Monsieur Eric DOMIN,
- Monsieur Hubert DOUDEMONT,
- Monsieur Quentin GUENOT,

- Madame Graziella GUERRE,
- Madame Maryvonne LAZZERINI,
- Monsieur Benjamin LEROUX,
- Monsieur Pascal LHERNAULT,
- Madame Marie-Reine MAITRE,
- Madame Nadine RATEAU

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

8. Création de la commission d'Appel d'Offres

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1414-2 et L.1414-4 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de procéder à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres est présidée par le Président de la Communauté de communes ou son représentant et comprend cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus parmi les membres du Conseil communautaire ;

Considérant qu'une liste de dix candidats a été présentée au Conseil communautaire ;

Considérant les résultats du vote intervenu lors de la séance du Conseil communautaire du 28 mai 2026 ;

Après dépouillement, les cinq candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages sont désignés en qualité de membres titulaires et les cinq candidats suivants en qualité de membres suppléants ;

Le Conseil communautaire, après mise au vote,

PREND ACTE des résultats du scrutin ;

DÉCLARE élus membres de la Commission d'Appel d'Offres :

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pierre CLERC ;
- Monsieur Jean DECOMBARD ;
- Monsieur Quentin GUENOT ;
- Monsieur Pascal LHERNAULT ;
- Monsieur Jean-Benoît SIGROS.

Membres suppléants :

- Monsieur Alain BIGEARD ;
- Monsieur Eric DOMIN ;
- Monsieur Alain GUINIOT ;
- Madame Marie-Christine HERY ;

- Madame Marie-Reine MAITRE.

DIT que la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté de communes est composée :

- du Président de la Communauté de communes ou de son représentant, président ;
- des cinq membres titulaires ci-dessus désignés ;
- des cinq membres suppléants ci-dessus désignés.

AUTORISE le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

9. Création de la commission intercommunale des impôts directs

Conformément au 1 de l'article 1650A du code général des impôts (CGI), une commission intercommunale des impôts directs (CIID) doit être instituée dans chaque EPCI soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C du CGI.

Cette commission est composée :

- Du Président de l'EPCI ou de son adjoint délégué, président de la commission
- De 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants

Le Conseil communautaire, après mise au vote, à l'unanimité, décide :

La création de la commission intercommunale des impôts directs.

Sont élus à l'unanimité :

Commissaires Titulaires	Commissaires suppléants
Robert FEURTET	Jean-Benoît SIGROS
Alain GUINIOT	Jeannine SANCHEZ
Pierre POILLOT	Patrick GENOTTE
Quentin GUENOT	Maryvonne LAZZERINI
Marie-Christine HERY	Françoise DIGOIX
Patrick JAFFREZ	Nadine RATEAU
Christine BUISSON	Elisabeth JEANNIN
Benjamin LEROUX	Emmanuel BRETAGNON
Jean-Louis BOULEY	Roseline ARAUJO
Laurent BERNOT	Christian NIEF

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

10. Désignation 3 élus autorisés à siéger à la Conférence territoriale, dans le cadre de l'entente Dijon Métropole

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire :

- que la Communauté de communes du Pays Arnay Liernais a approuvé par délibération n°2023.023 du 08 Mars l'entrée de la CCPAL dans l'entente Dijon Métropole pour le traitement des déchets .
- qu'il en résulte que la Communauté de communes doit pour y être représentée, et désigner 3 élus autorisés à siéger la Conférence Territoriale

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité, décide :

- DE NOMMER Monsieur Pascal LHERNAULT, Madame Françoise DIGOIX et Monsieur Pierre POILLOT.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

11. Désignation des délégués au Comité Local pour l'Emploi de Beaune

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016, portant fusion des Communauté de communes de Liernais et du Pays d'Arnay au 1^{er} janvier 2017 ;

Monsieur le Président précise qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la Communauté de communes du Pays Arnay Liernais au Comité Local pour l'Emploi de Beaune ;

Le Président présente les candidatures.

Le Conseil communautaire procède à l'élection des délégués.

Le Conseil communautaire, après délibération, le vote à bulletin secret ayant été écarté, à l'unanimité, décide :

- DE DESIGNER Madame Nadine RATEAU, Maire de Ménessaire, Vice-Présidente, comme déléguée titulaire,
- DE DESIGNER Monsieur Olivier PORTE, Maire BRAZEY EN MORVAN, comme délégué suppléant,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

12. Désignation des délégués à l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche Comté

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2016, portant fusion des Communauté de communes de Liernais et du Pays d'Arnay au 1^{er} janvier 2017 ;

Monsieur le Président précise qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la Communauté de communes du Pays Arnay Liernais à l'Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche Comté ;

Le Président présente les candidatures.

Le Conseil communautaire procède à l'élection des délégués.

Le Conseil communautaire, après délibération, le vote à bulletin secret ayant été écarté, à l'unanimité, décide :

- DE DESIGNER Monsieur Pierre POILLOT, Maire de VIANGES, comme délégué titulaire,
- DE DESIGNER Monsieur Patrice DORMENIL, Maire BLANOT, Président, comme délégué suppléant,

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

13. CONVENTION RELATIVE AU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE PRESIDENT POUR SIGNER LADITE CONVENTION

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment l'article L.551-1,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu la circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 portant instruction pour la promotion de la généralisation des projets éducatifs territoriaux sur l'ensemble du territoire,

Vu le Projet Educatif Territorial (PEDT) pour les années 2026 à 2030 tel qu'annexé à la présente délibération,

Vu la Convention Territoriale Globale, notamment l'axe 2 ,

Vu la volonté de la CCPAL de créer les conditions favorables au bien-être des enfants et des jeunes,

Considérant la volonté de la communauté de communes du Pays Arnay Liernais de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Considérant la volonté de la communauté de communes du Pays Arnay Liernais de maintenir et développer l'offre de service et le travail de collaboration et coordination de tous les acteurs éducatifs du territoire, en matière d'enfance et de jeunesse.

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER le Projet Educatif du Territoire 2026-2030,
- D'AUTORISER le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

14.Subventions 2026 aux associations

Le président expose aux membres du Conseil communautaire que la commission finance s'est réunie le 26 février 2026 et a attribué les subventions suivant le tableau ci-dessous aux associations ayant déposé un dossier.

Monsieur POILLON Pierre, Monsieur DOUDENMENT Hubert, Monsieur CRAMETTE Christophe, Madame CHEVALIER Annie, Monsieur SIGROS Jean-Benoît sortent de la salle et ne prennent pas part au vote.

Le Conseil communautaire, après délibération, avec 1 abstention et 41 voix pour, décide :

- de valider l'état des subventions. Ces sommes sont inscrites au budget primitif général 2026

ASSOCIATION	<i>Montant attribué 2026</i>
Les coureurs de Toits	1 200 €
Accords et à Choeurs	1 500 €
Mémoire de la Lime	750 €
UCIA	1 500 €
MRAT	10 000 €
Culture pour tous	700 €
Autismez vous	1 500 €
Vertical Trail Nature	1 500 €
ALJC	1 000 €
Lacanche animation	500 €
Cyclo club	200 €
AOA	1 500 €
Claudio Chiapucci	1 500 €

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

15. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le Président expose au Conseil la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi de Coordinatrice RPE permanent à temps non complet (17.50 heures hebdomadaires) afin de permettre à l'agent occupant ce poste de mieux répondre aux exigences d'animations et d'accueil des familles au sein du guichet unique.

De plus, le renouvellement de l'agrément du relais petite enfance, va engendrer une charge de travail plus importante, notamment avec les partenaires (CAF).

Le temps de travail actuel de répond plus aux exigences du poste.

La CAF, qui finance en grande partie ce poste, a donné son accord de principe au financement de cette augmentation.

Après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires,

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité, décide :

- la suppression, à compter du 01/07/2026, d'un emploi permanent à temps non complet 17.50 heures hebdomadaires) de Coordinatrice RPE référencé MDE053 dans le tableau des effectifs,
- la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet 24.50 heures hebdomadaires) de Coordinatrice RPE référencé MDE055 dans le tableau des effectifs,

PRECISE

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

16. Fixation des tarifs du Service Environnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.5211-1 et suivants relatifs aux établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire portant organisation du service public de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Considérant la nécessité d'actualiser et de clarifier les tarifs applicables aux prestations du Service Environnement pour l'année 2026 ;

Considérant que le bac d'une contenance réelle de 660 litres était antérieurement référencé sous l'appellation « 500 litres » dans les titres de recettes émis par le Trésor public, générant des difficultés de rapprochement comptable et de suivi budgétaire ; qu'il convient de corriger définitivement cette dénomination ;

Considérant que les tarifs proposés ont été examinés au regard des coûts de revient du service et des objectifs de maîtrise des dépenses publiques ;

Le Conseil communautaire, après délibération, à l'unanimité, décide :

- La rectification de dénomination des conteneurs 660 litres

Il est acté que le conteneur antérieurement désigné « **500 litres** » dans les documents comptables et les titres de recettes correspond au bac de **660 litres** (capacité réelle homologuée). À compter de la présente délibération, l'ensemble des documents administratifs, devis, bons de commande, factures et titres de recettes devront mentionner exclusivement l'appellation « **Bac 660 Litres** », tant pour les ordures ménagères que pour les recyclables. Le service financier procèdera aux corrections nécessaires dans les outils de gestion.

- L'adoption du barème tarifaire du Service Environnement

Désignation du service / produit	Tarif TTC
Conteneurs Ordures Ménagères	
Bac 140 Litres	40 €
Bac 240 Litres	50 €
Bac 360 Litres	95 €
Bac 660 Litres (anciennement « 500 L »)	250 €
Composteurs	
Composteur Plastique 350 L	20 €
Composteur Bois 350 L	40 €
Conteneurs Recyclables	
Bac 14 Litres	14 €
Bac 140 Litres	35 €
Bac 240 Litres	40 €
Bac 360 Litres	60 €
Bac 660 Litres (anciennement « 500 L »)	135 €
Broyage à domicile	
Tarif horaire	25 €
Badge déchèterie	
L'unité	5 €
Badge abris-bacs	
L'unité	5 €

- Affichage et information

Les tarifs adoptés seront affichés au siège de la Communauté de Communes du Pays Arnay-Liernais.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Lecture faite, les membres présents ont signé au registre.

17. QUESTIONS DIVERSES

- Bassin mobile :

3^{ème} édition Bassin Mobile au Gymnase de Liernais, inauguration le 5 mai 2026

Durée de 11 semaines

9 semaines pour les scolaires (environ 179 élèves)

2 semaines pour le Centre Social (bébés nageurs, aquagym, initiation plongée, natation adultes/enfants)

Coût Global de 14 840,00 euros

Subventions :

La Ligue de Natation verse une aide de 1400€ (4 x 350€) pour le stage d'aisance aquatique des 4/6 ans sur le temps scolaire et une aide de 2000€ (4 x 500€) pour le stage savoir nager des 6/12 ans hors temps scolaire.

Contribution du TER de 2000€

Reste à charge CCPAL : 9440€

- Point Maison de Santé :

Lundi 27 avril 2026 : réunion avec Monsieur Grammaire, Bureau d'études JP MASSONET chargé de la rédaction du Dossier de Consultation des entreprises (DCE).

Etaient présents:

- *Président et Vice-Présidents CCPAL*
- *Secrétaire Générale CCPAL*
- *SISA et 3 professionnels de santé*
- *Maire de Lacanche*

Absents non excusés:

- *Mairie d'Arnay-le-Duc*
- *Mairie de Liernais*

L'objectif de la réunion était:

- D'informer les participants de l'évolution du projet (notaires CCPAL/ALDI en lien pour la rédaction du projet d'acte de vente),
- De confirmer avec la SISA et les professionnels de santé les surfaces nécessaires pour la future maison de santé,
- De réfléchir à l'occupation du reste surface disponible (permettre éventuellement l'accueil RPE et crèche).

Monsieur le Maire d'Arnay-Le-Duc est contre ce projet de délocalisation de la crèche. Il faut conserver le lieu d'accueil actuel, au sein du groupe scolaire qui a été restauré récemment.

- **Conseil Communautaire Jeunes**

Objectif de mettre en place un Conseil Communautaire Jeunes composé d'une trentaine de jeunes conseillers communautaires de 11 à 15 ans (collégiens).

On évoque souvent le vieillissement de notre population mais on oublie souvent de parler des Jeunes et surtout de les laisser parler, de les écouter, de voir ce qu'ils attendent et souhaitent pour leur Territoire.

Objectif de construire des projets pour leur donner envie de vivre, de rester ou revenir sur notre Pays ARNAY LIERNAIS!

- **Avancement des projets touristiques**

1. Observatoire aux étoiles (projet sur l'ancien canton de Liernais)

- Pose de la table de lecture du ciel et du paysage courant juin
- Pose des piquets et cordes pour délimiter le site courant juin
- Inauguration du site au mois d'août : date à définir

2. Itinéraire nature ancienne voie ferrée (projet sur l'ancien canton d'Arnay-le-Duc)

- Mobilier, subvention CEREMA : pose courant 2026
- Information : refus de la commune de VIEVY de mettre à disposition de la CCPAL les parcelles de terrain communales
- En attente de la réponse de la commune d'Arnay. Les autres communes ont donné leur accord.